



L'assurance Côté Confort®
DÉCÈS - INCAPACITÉ

- Jusqu'à **100%** de prise en charge⁽¹⁾
- À partir d' **1€/mois**
par tranche de 1 000 € empruntés⁽²⁾

CHOISISSEZ LA TRANQUILLITÉ : SOUSCRIVEZ DÈS MAINTENANT !

La Banque Solfea, l'atout financement pour vos travaux d'économies d'énergie et d'amélioration de votre habitat !

- Plus de 50 ans d'expérience
- La confiance de plus de 15 000 professionnels du bâtiment
- Partenaire de GDF SUEZ

**N'oubliez pas de souscrire
l'assurance de votre prêt sur
l'Offre Préalable de Crédit.**

Pour toute information complémentaire,
rendez-vous sur www.banquesolfea.fr
ou au 01 40 17 55 00



Assurance Côté Confort®

Une protection tout-en-un en cas d'arrêt de travail, d'invalidité ou de décès

La Banque Solfea vous recommande l'assurance Côté Confort® Décès Incapacité souscrite auprès de CARDIF Assurance Vie et de CARDIF-Assurances Risques Divers. Elle vous garantit une prise en charge en cas d'accidents de la vie :

■ La Garantie DÉCÈS / Perte Totale et Irréversible d'Autonomie

En cas de Décès ou de Perte Totale et Irréversible d'Autonomie (c'est-à-dire, d'incapacité à exercer une activité professionnelle et l'obligation de recourir à une tierce personne pour l'accomplissement des actes de la vie quotidienne), à la suite d'un accident ou d'une maladie :

→ Elle prend en charge le capital restant dû

Vous protégez vos proches d'une charge lourde à assumer dans des circonstances imprévues.

■ La Garantie INCAPACITÉ DE TRAVAIL

En cas d'arrêt de travail, à la suite d'un accident ou d'une maladie :

→ Elle prend en charge vos mensualités pendant cette période

et ce jusqu'à la reprise de votre activité professionnelle.

Pour souscrire, vous devez :

- Avoir moins de 75 ans à la date de signature de la demande d'adhésion.
- Exercer une activité professionnelle salariée ou non, ou être en retraite ou pré-retraite.
- Ne pas être en incapacité de travail à la date de signature de la demande d'adhésion.

Vos garanties prendront effet soit à l'issue du délai de renonciation de 14 jours à compter de votre adhésion à l'assurance, soit dès la date de mise à disposition si cette date intervient avant la fin du délai de renonciation. Elles cesseront au terme de votre contrat et au plus tard au 31 décembre de votre 80^{ème} anniversaire.



N'attendez pas pour vous protéger :
Signez dès maintenant le pavé
"ADHESION À L'ASSURANCE FACULTATIVE"
sur votre Offre de Prêt.

Retrouvez le détail de l'assurance Côté Confort® dans la notice d'information jointe.

Profitez de conditions exceptionnelles !

- **Jusqu'à 100%** de prise en charge⁽¹⁾
- **À partir d'1€/mois** par tranche de 1000 € empruntés, si vous avez moins de 60 ans⁽²⁾
- **-20%** pour le co-emprunteur sur sa cotisation d'assurance éventuelle⁽³⁾

La Banque Solfea, signataire de la convention AERAS :

→ La convention AERAS a pour objectif de faciliter l'accès à l'assurance et au crédit des personnes présentant un risque aggravé de santé, notamment les personnes malades ou ayant été malades.

→ La garantie décès est acquise sans aucune formalité médicale dans le cadre de la convention AERAS, si vous êtes âgé de moins de 51 ans, que votre crédit est un crédit amortissable affecté d'un montant au plus égal à 15 000 € et remboursable au maximum en 48 mois et que votre encours de crédit assuré⁽⁴⁾ au titre de la convention d'assurance n°2194/533 n'excède pas 15 000 €.

(1) Sous réserve d'acceptation de votre demande de prêt, et sous réserve des conditions contractuelles citées dans la notice d'information à l'assurance jointe. (2) La cotisation mensuelle incluse dans le montant de chaque mensualité est égale à : • 0,10 % du capital emprunté si vous êtes âgé de moins de 60 ans à la date de conclusion de votre adhésion. • 0,14 % du capital emprunté si vous êtes âgé de 60 ans ou plus à la date de conclusion de votre adhésion. (3) Dans le cas d'une adhésion de l'emprunteur et du co-emprunteur. (4) Encours de crédit assuré sans formalité médicale = montant du présent crédit + capital restant dû sur vos éventuels autres crédits sans formalité médicale.